

N° 8 - Décembre 1969

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA
SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE ARTISTIQUES,
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS

Siège Social : Hôtel de ville - Téléph. 44.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Pierre SAILHAN. 17, boulevard des Châteaux - Téléph. 44.30.93

Conservateur du Musée : Madame COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - Rue de la Fontaine

Trésorier : M. F. PASSONI. 32, Rue de Saint-Savin - Téléph. 44.31.69.
Banque : Crédit Agricole N°1714

SOMMAIRE

CHAUVIGNY, son site, son histoire	Pierre SAILHAN
Le Champ de foire	Jacques TOULAT
Origines des Canadiens Français	Ernest MARTIN
Rapport de fouilles	S. CAMUS
Rapport d'activité	Micheline ROSIER
Excursions 1968-1969	Micheline ROSIER

CHAUVIGNY

Son site - son histoire

Nos ancêtres chauvinois d'il y a quelque 50 millions d'années étaient des crocodiles à la mâchoire longue et étroite pourvue de fortes dents.

Ils nous ont laissé en souvenir un monument funéraire découvert il y a peu d'années aux carrières de Peuron sous la forme d'une très belle mâchoire fossile qui fait l'ornement de notre Musée.

Ces reptiles vivaient dans la mer.

C'est dire que le pays Chauvinois, comme d'ailleurs toute la région poitevine, était alors recouverte par les eaux.

Au fond de cette mer se sont formés les calcaires mi-durs qui ont fait et font encore la réputation de Chauvigny auprès des architectes de France, d'Europe et même d'Amérique.

Les calcaires jurassiques forment donc l'ossature de notre pays où ils constituent des plateaux de faible altitude (150 m).

Ces plateaux ont été recouverts d'argile au Tertiaire et, entaillés par les rivières qui y ont creusé des vallées profondes au Quaternaire.

Le Pays Chauvinois se présente donc actuellement sous la forme de plateaux assez monotones dont les terres glaiseuses sont livrées à la culture des céréales et à l'élevage, ou parfois couvertes de forêts et de vallées aux flancs souvent rocheux et escarpés.

La principale, celle de la Vienne, forme du Sud vers le Nord une large et belle trouée. Ses terres légères permettent toutes sortes de cultures ; la population y est dense.

De tous temps, la vallée de la Vienne a été un lieu de passage.

Le rivière elle-même a été utilisée, dans le passé, comme voie navigable et ses abords ont vu se succéder chemins et routes de l'époque celtique jusqu'à nos jours.

Une autre voie, de haute antiquité traverse le Pays Chauvinois : c'est la route Ouest-Est qui, des rivages et des ports de l'Atlantique, donne accès à la France du Centre et, par elle, à la Suisse et aux pays de l'Europe centrale.

Son existence est connue depuis l'époque romaine :

La voie de Limonum (Poitiers) à Avaricum (Bourges), qui se prolongeait jusqu'à Lyon par Nérès, traversait la Vienne en amont de Chauvigny : à Saint-Pierre-les-Églises.

On peut affirmer que la ville de Chauvigny est née de cette croisée des chemins.

Sans remonter jusqu'aux sauriens de l'ère jurassique, nous devons faire une brève incursion dans la préhistoire pour noter que de l'outillage paléolithique se trouve de-ci de-là dans la région et que les vestiges néolithiques, nombreux dans la vallée de la Vienne, y attestent que l'implantation humaine y était assez importante et dispersée.

On oublie pourtant le sixième - je veux dire le premier, puisqu'il est bien antérieur aux autres.

Je veux parler de la Grotte de Gioux : remarquable habitat néolithique, situé à la lisière Sud de

l'agglomération chauvinoise et qui possède la particularité, assez rare, d'avoir été fortifiée au moyen de blocs de calcaire dressés les uns à côté des autres devant son ouverture.

Nous n'avons, bien entendu, aucun document historique concernant les hommes qui ont vécu en ce lieu ; bien que Chauvigny possède une curieuse Chronique qui énumère complaisamment les noms des chefs et seigneurs ayant gouverné le pays depuis l'époque celtique !

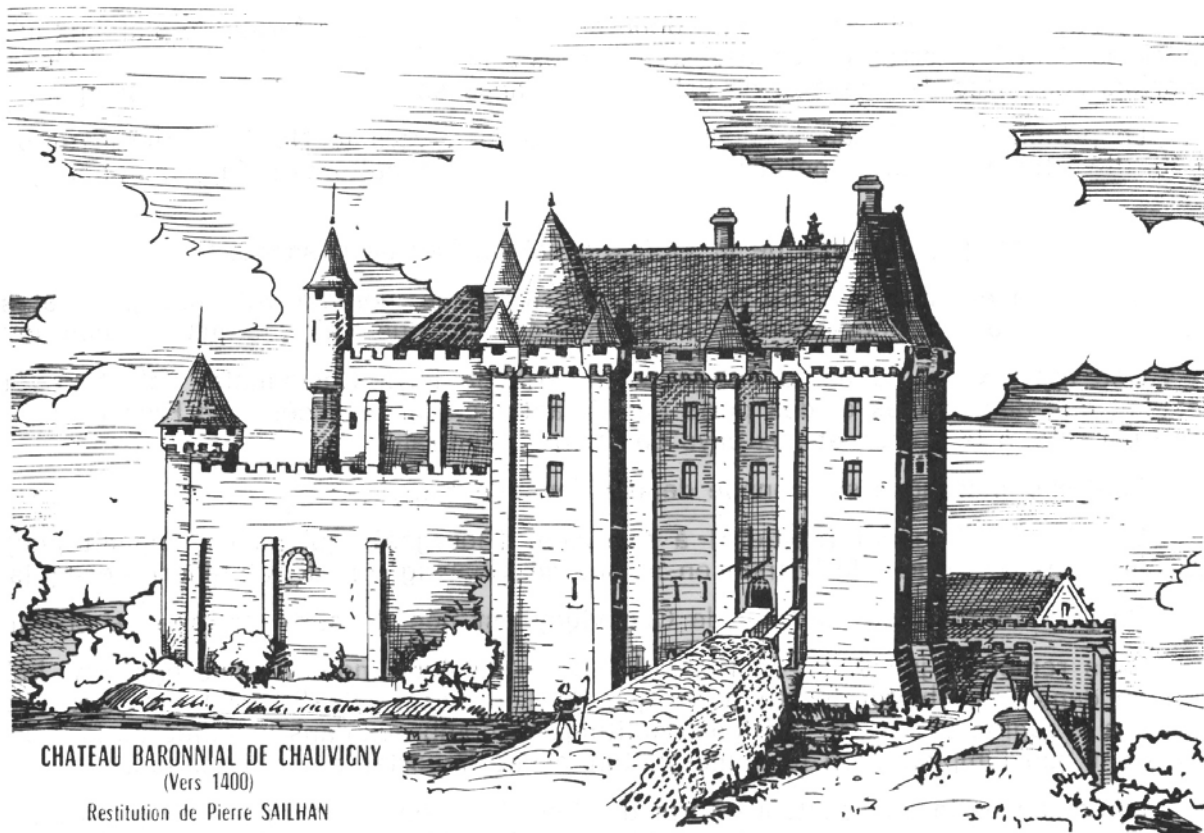
Ces annales sont hélas purement légendaires et sans réelle valeur.

De l'époque romaine, nous ne savons rien de précis, hormis les récits fantaisistes de la « Chronique ».

Des vestiges assez nombreux et dispersés permettent de penser qu'une cité de quelque importance existait alors à proximité du point de franchissement de la Vienne par la voie Poitiers-Bourges, c'est-à-dire à Saint-Pierre-les-Églises.

C'est en ce lieu que nous trouvons notre plus ancienne église, construite à l'époque mérovingienne avec des matériaux empruntés aux édifices romains.

Il faut cependant attendre les environs de l'an 1000 pour trouver des mentions historiques de Chauvigny. Une charte de 992 mentionne le « castellum » de Chauvigny et un acte de 1025 montre que le château principal appartenait déjà à l'Evêque de Poitiers. Il est cependant probable que la seigneurie appartient à l'origine à la famille de Chauvigny, famille dont on retrouve diverses branches en Poitou et en Berry à partir du XV^e siècle.



L'une d'elles a possédé pendant plusieurs siècles l'importante seigneurie de Châteauroux et ne s'est éteinte qu'en 1502.

Aucun document ne permet de préciser de quelle manière la seigneurie de Chauvigny et son principal château sont passés dans le temporel de l'Evêché des Poitiers.

Le meilleur historien de Chauvigny - Charles Tranchant - considère comme vraisemblable que l'évêque de Poitiers en 1025, Isembert I^{er}, appartenait à la famille de Chauvigny et que lui-même ou son neveu, Isembert II, a fait don à la seigneurie de l'Evêché.

Le château Baronial faisait partie d'un ensemble fortifié qui occupait tout l'éperon séparant de la vallée de la Vienne de celle de son affluent le Talbat et qui comprenait quatre autres châteaux, désignés habituellement par le nom de famille qui ont possédé le fief : Harcourt, Montléon, Gouzon et Flins.

L'ensemble était complété par une enceinte commune entourant la ville haute et percée de quatre portes.

Une autre enceinte, rattachée en deux points à la précédente, protégeait la ville basse et rejoignait le pont de la Vienne, dont l'entrée était défendue.

Pris isolément, ces ouvrages ne se signalaient pas par leur importance ou leur puissance : mais leur nombre, leur judicieuse adaptation au terrain, l'étendue de la cité forte de la ville haute, enfin sa situation géographique à un carrefour fréquenté ne manquaient pas de donner à Chauvigny une incontestable valeur militaire.

Je n'en veux pour preuve que l'énumération des principaux faits guerriers qui s'y sont déroulés :

- En 1356 : le roi Jean le Bon, à la tête de son armée, y fait étape, à la veille de la funeste bataille de Nouaillé-Maupertuis ;

- En 1369 : Jacques d'Audelée, Sénéchal du Poitou pour les Anglais, et Guichard d'Angle, Maréchal de Guyenne, assiègent la ville, la prennent et la brûlent ;

- En 1372 : Duguesclin et le Duc Jean de Berry mettent le siège devant les châteaux et les prennent, semble-t-il sans combat ;

- En 1412 : les Anglais, sous le Duc de Clarence, prennent et ruinent la ville ;

- En 1427 : le château Baronial, à demi-ruiné, est occupé et mis en état de défense par les Ecossais à la solde du roi de France.

Au cours des guerres de Religion, le château Baronial, d'abord pris par les Huguenots, est occupé en 1652 par les troupes du Roi commandées par le Maréchal de Saint-André.

En 1563, la ville est ravagée par un corps espagnol envoyé au secours de ligueurs par le Roi Philippe II.

En 1569, l'Amiral de Coligny, commandant l'armée protestante, bombarde ville et châteaux, s'en empare et les incendie.

L'Église Saint-Pierre souffrit particulièrement du pillage.

Pendant les guerres de la Ligue, Georges de Villequier prend la ville pour les ligueurs, mais ne peut prendre le château baronnial malgré un siège de trois semaines.

Sous la fronde, le château baronnial et la ville, occupés par la Marquis de La Roche-Posay en 1652 au nom des Princes, sont repris par le Duc de Roannez, Gouverneur du Poitou.

Enfin, après trois siècles d'accalmie, la ville connaît des heures graves au cours de l'été tragique de 1944.

Les troupes allemandes en retraite se heurtent à Chauvigny, à la résistance des maquisards. Ceux-ci font sauter deux ponts.

Les Allemands, exacerbés, bombardent la ville prennent des otages, en fusillent plusieurs. Finalement, la ferme attitude du Maire, M. Toulat, sauvera du désastre celle que l'on a appelé « Cité du Maquis ».

P. SAILHAN

LE CHAMP DE FOIRE

Jusqu'au XIX^e siècle, les changements ont été peu nombreux dans les structures données à nos agglomérations par le Moyen Age. À la chute de l'Empire, la paix retrouvée laisse libre cours à une volonté de progrès qui se manifeste dans les domaines économique et industriel. À cette époque, la ville basse de Chauvigny est limitée à l'Est par les marais des Barrières, à l'Ouest par la Vienne, au Sud par le bras du Talbat, dit « Montauban » et au Nord, par les coteaux.

Le 21 janvier 1816, lors de sa première réunion, la nouvelle assemblée communale dresse une liste des tâches à accomplir parmi lesquelles nous relevons le sujet de la présente étude, qui traite de la place, « où se tiennent les foires et marchés ».

Il faut attendre vingt-trois ans pour qu'un autre Conseil Municipal se préoccupe de l'emplacement à réserver à cette manifestation de la vie économique et locale. Manifestation importante que celle des foires et marchés si on s'en rapporte aux détails contenus dans la délibération du 7 avril 1860 : doivent en effet, trouver place 500 paires de boeufs, des porcs (animaux d'humeur vagabonde), des mules, mulets, des véhicules et naturellement les hommes que leur affaires y appellent.

D'autre part, la création de la route d'Avallon, en traversant la ville, pose un grave problème, car son emplacement va restreindre « d'une manière démesurée l'emplacement affecté à la tenue des foires et marchés ». (C.M. 18-5-1839). Il faut trouver un autre lieu vaste et d'accès commode.

« Le Clos Doré »

Le clos de M. Doré répond parfaitement à cette destination : il est d'une superficie de plus de 4 hectares, proche du centre. Il est limité au Nord par le Montauban, à l'Ouest par la Vienne, au Sud par les actuelles rues, Vassalour et du Pavillon et à l'Est par une ligne tirée d'un point situé sur la rive gauche du Montauban, en face la limite qui sépare le Lion d'Or de la maison de M. Marcel Caillaud, pour aboutir au mur Est de la maison de M. Marcel Renoux, sculpteur, rue Vassalour.

En 1839, le Conseil Municipal charge le Maire (M. Hilaret) de s'aboucher avec M. Doré « pour arriver par amiable composition à l'achat d'un nouveau champ de foire dans sa propriété ».

Les pourparlers sont laborieux et six années passent avant que le Conseil Municipal reprenne la question pour connaître, le 11 mai 1845, « qu'il serait très avantageusement et commodément établi dans la partie haute à l'Est (du clos) » : le Maire est autorisé à acquérir 73 ares 85 au prix de 6.700 F. Cette parcelle est désignée par la lettre A sur le plan ci-joint.

Dix ans passent sans qu'il soit question du Champ de Foire ; le successeur de M. Hilaret, M. de Montjon, en reprenant ce problème, constate que la précédente administration s'en est « vivement préoccupée » !!!

La solution nouvelle est différente car le terrain retenu par l'administration municipale ne serait plus à l'Est, mais à l'Ouest : « Si la Vienne devenait navigable, un quai placé sur ses rives dans la longueur de clos et du Champ de Foire, en embellissant la ville, permettrait d'y apporter toutes les marchandises confiées à son cours ». (C.M. 16-8-1855)

Le 14 octobre 1855, le Maire informe ses collègues que M. Doré demande 37.500 F du terrain envisagé, ce qui, aux yeux des membres de l'assemblée, est exagéré. Celle-ci, « appréciant consciencieusement la valeur du terrain, en a fixé le prix de 10.000 F, les arbres (noyers, peupliers, aulnes et autres) qui s'y trouvent restant aux propriétaires, à la charge pour eux de les couper et enlever ».

Cette fois, la question semble bien accrochée, car elle est à l'ordre du jour des séances des 7 et 29 novembre suivants. À cette dernière séance assistent également les huit contribuables les plus imposés. Après un exposé du Maire sur la nécessité de ce Champ de Foire, la façon de financer (par emprunt) et l'obligation de recourir à l'expropriation, il est proposé de voter. Cinq des plus imposés (MM. Faulcon, Magnon, Coulon, Tranchant et Paquereau) se retirent. Il reste douze personnes présentes : neuf votent pour et trois (les autres contribuables les plus imposés sans doute) contre le projet.

À la suite de cette décision, l'enquête préliminaire est ouverte le 6 décembre 1855 et est close le 2 janvier suivant sans que personne se soit présenté pour faire des observations. Le 13 février, le Maire fait le point : « Un des plus imposés de la Commune, M. Cassière, qui, comme les autres, s'est abstenu de toute observation sur le procès-verbal d'enquête, a fait promener une pétition dans laquelle il expose que si la Commune achetait une portion du jardin de M. Piorry et quelques masures près de la rue de Châteliers, elle pourrait conserver son Champ de Foire actuel et se contenter de cet agrandissement qui aurait l'avantage de ne pas déplacer les intérêts des différents marchands de la localité. » (Cette partie du jardin Piorry correspond à un emplacement occupé actuellement par l'Hôtel du Lion d'Or, le magasin de fleurs et le passage de la Société Industrielle, soit une bande de terrain d'environ 30 mètres de large sur 65 mètres de profondeur, en B sur le plan.) De son côté, M. Doré, dans ses écrits, « reconnaît qu'il est urgent d'acheter un nouveau Champ de Foire et il propose, comme plus convenable que celui de la Commission, 70 à 80 ares à prendre au milieu de son clos », ce qui représenterait l'actuel Champ de Foire aux boeufs.

Ce changement dans la position de M. Doré s'explique par l'intérêt qu'il aurait à vendre l'emplacement du champ de foire qui le toucherait sur deux côtés. Ceci n'échappe pas au Maire qui constate que si tout le monde est d'accord sur la nécessité de l'agrandissement du Champ de Foire, « les uns envisagent l'emplacement qu'on doit y consacrer au point de vue de leur intérêt, les autres considèrent au point de vue de la Commune » Quant à lui, il confirme que la meilleure partie est celle qui touche la Vienne.

L'exemple du Champ de Foire de Lussac-les-Châteaux

Il importe surtout de ne pas faire comme à Lussac-les-Châteaux, où le Conseil Municipal s'est contenté d'une superficie de 80 ares, ce qui oblige à placer les chevaux, les ânes et les mulets le long des maisons qui bordent la route.

« Nos foires sont plus centrales et plus suivies que celles de Lussac, nous ne pouvons nous contenter de 80 ares, car cette étendue, étant insuffisante à Lussac, le serait à plus forte raison à Chauvigny dans l'endroit proposé par M. Doré avec deux routes à chaque extrémité. Ne croyez pas que si la famille Doré discute tant sur cette étendue, c'est pour la conserver et garder leurs tendres affections de famille ce qui restera de leur clos, elle sait fort bien, quoi qu'elle écrive le contraire, que ce clos se vendra en totalité au décès de Mme Doré mère et que l'établissement du Champ de Foire en quadruplera la valeur. Si elle se plaint d'une appréciation, elle n'y croit point, car elle redoute que les experts qui seront appelés à estimer leur terrain ne prennent en considération, comme ils devront le faire, l'augmentation de valeur qui donnera à leur propriété la proximité du champ de foire fréquenté auquel la navigation de la Vienne donnerait encore plus d'importance. » M. Doré compare la valeur de son terrain à celle donnée au terrain de Lussac appartenant à un sieur Gauthier.

Est-il possible de comparer deux choses aussi dissemblables ?

« M. Gauthier possédait à la suite de la maison qu'il habite à Lussac un renfermé d'1 hectare 40 ares entouré de murs d'une hauteur de 4 mètres, faits à chaux et à sable, le long desquels régnait, alignés, une multitude d'arbres fruitiers, des treilles productives. Là étaient son jardin fleuriste, son jardin potager, un réservoir : le tout attestait des dépenses du maître pour réunir le produit à l'agrément. Le terrain qu'on prenait était situé au milieu d'une ville, entre deux routes qui longeaient au Nord et au Midi. Il a été payé 1,050 F les 10 ares. Qu'on se transporte dans le clos de la famille Doré, qu'y verra-t'on ? Une étendue de 4 hectares 40 ares de terrain dont la plus grande partie est ensemencée en céréales et l'autre partie est en prairie naturelle. C'est la continuation des autres terrains de la Varenne qui vient s'arrêter au Talbat. Vainement vous y cherchez les traces de cette affection de famille à laquelle M. Doré attache un prix si élevé. C'est un champ négligé en comparaison du renfermé soigné, cultivé et peigné de M. Gauthier. Point de mur de clôture à chaux et à sable, point d'arbres fruitiers, aucune allée, rien qui atteste l'agrément. Dans un tel état, ce terrain peut-il être comparé à celui qui a été pris il y a quelques années à M. Gustave Dubost pour la route de Chauvigny à Tournon ? Ce terrain était une dépendance de sa maison ; en le prenant, on a séparé par un chemin sa maison du jardin et nécessité des reconstructions. Par ce motif, on a dû lui donner une forte indemnité. » (C.M. 13-2-1856)

Des ventes récentes ont eu lieu de biens de même nature dont les prix justifient amplement celui de 666,66 F les 10 ares proposés par la commune à M. Doré, supérieur de 66,66 F à celui proposé par M. Baudrou, « expert désintéressé qui en a fait la prise ». Pour justifier ces prétentions, M. Doré se base sur un revenu de 400 F l'hectare. Quelle exagération ! il suffit de se reporter à ce qui existe. « Le bail à ferme de la métairie de la Maison Neuve, d'une étendue de 45 hectares environ, dont 20 hectares au moins sont situés dans la Varenne près de la Vienne, (est) affermée à Godefroy, quitte d'impôt, la somme de 1.200 F. Par celui de la propriété d'Artiges, située à la porte de Chauvigny, d'une étendue de 46 hectares, dont 28 aussi dans la Varenne près de la Vienne, affermée à Nibeauveau 2.800 F sans la maison du maître et les jardins. »

Il n'est pas besoin d'arguments supplémentaires. « J'ai tout lieu de croire, ajoute le Maire, que notre offre ne sera pas dépassée par la prise du jury d'expropriation. »

Une promenade en bordure de la Vienne ?

Le projet du Maire est adopté par le Conseil Municipal qui juge que la Ville, « dans l'intervalle de ses foires et marchés, y trouvera une promenade aussi agréable que nécessaire à la santé des habitants ». Cependant le 27 avril 1857, il est considéré qu'il n'est plus utile de faire un remblai le long de la Vienne, « embellissement superflu et inutile pour un champ de foire.... ». La commune se bornera à établir le long de la Vienne un chemin de sûreté de 6 mètres de large au moyen d'un rang de bornes en pierre distantes les unes des autres de 4 mètres, soit une longueur de 150 mètres 40 bornes qui seront reliées entre elles par une chaîne récupérée au puits de la Ville Haute.

Pourtant, une nouvelle enquête est ordonnée et confiée à M. Legentil, conseiller à la Cour et représentant le canton au Conseil Général. Cette enquête, « quoi qu'elle ait eu toute la publicité possible, n'aurait attiré aucune autre personne que les représentants de la famille Doré, si d'anciens fonctionnaires, fort peu soucieux du développement du commerce de la localité, n'avaient cru trouver dans une opposition à un projet reconnu nécessaire par la généralité des habitants l'occasion de blâmer leur successeur en voilant de l'intérêt général l'égoïsme et la mesquine rivalité que les faisaient agir. »

« Une pétition rédigée par M. Faulcon, ancien maire de Chauvigny, colportée de maison en maison à son instigation dans toute la ville, est parvenue à réunir en tout cinquante-deux signatures. Elles ne sauraient avoir une grande influence auprès de l'autorité, car les habitants qui ont signé avaient un moyen légal de faire connaître leurs désapprobations du projet de la Commission : c'était de se présenter devant

le Commissaire enquêteur, les portes de la mairie étant ouvertes. Ils ont été prévenus individuellement de le faire et s'ils sont restés tranquilles, c'est qu'ils n'ont pas attaché d'importance à leur opposition. Il faut que la nécessité d'établir un nouveau Champ de Foire soit bien impérieuse pour que M. Faulcon, l'instigateur et le rédacteur de la pétition, le reconnaisse et se borne à en contester l'opportunité. C'est l'opinion par lui exprimée dans une opposition, rédigée tant en son nom personnel qu'en celui de M. Coulon, son ancien adjoint, qui cependant n'y a point apposé sa signature, où il recommande d'en ajourner l'exécution parce qu'il considère que l'établissement de ce nouveau Champ de Foire, devant amener des impôts extraordinaires, donnera lieu à des récriminations d'autant plus certaines que les années qui viennent de s'écouler ont été rigoureuses, que de nouvelles constructions, en s'élevant autour du Champ de Foire déplaceront les intérêts et susciteront des rivalités au commerce déjà établi. Ce sont ces motifs qui l'ont empêché de penser à un nouveau Champ de Foire et il engage l'administration nouvelle à l'imiter pour sauvegarder les intérêts de M. Doré et ceux de la ville. Vous aurez à examiner, Messieurs, si vous devez accueillir les officieux conseils de mon prédécesseur. »

« M. Gustave Dubost président du Comité de l'instruction publique de Chauvigny, et M. Isodore Delauzon, notaire, parent et ami de M. Doré, se sont présentés pour s'opposer au projet de l'administration. Les motifs de leur opposition trouvent leur réfutation dans une délibération du 5 novembre 1855 prise à l'unanimité par les huit membres qui composaient alors la Commission, dont ces deux Messieurs faisaient partie dans lesquels on lit ce qui suit :

« Non seulement l'endroit du clos désigné à prendre du côté de la Vienne est le plus convenable, mais encore il est le seul qui puisse recevoir la destination projetée. La commune a des ressources suffisantes pour faire cette acquisition » (C.M. 27-9-1857.)

Voilà qui semblerait devoir clore la discussion et le Conseil Municipal en est bien d'accord qui considère que « l'emplacement au bord de la Vienne permettra d'installer des abris et des étendoirs publics, d'y faire une promenade, d'y bâtir un abattoir, d'y jeter les résidus des mégisseries et des tanneries (déjà la pollution) et de s'en servir si la navigation de la Vienne a lieu pour recevoir et déposer les marchandises qu'elle transportera ».

L'acquisition de la parcelle centrale du clos Doré

Les délibérations et les décisions se suivent et les Maires aussi. Il va s'écouler près de deux ans pour que le nouveau Maire, M. Doreau, reprenne le problème avec une nouvelle solution. En effet l'expropriation n'a pas été poursuivie, car il fallait pour la Commune acquitter au préalable une indemnité de 15.000 F à laquelle s'ajoutaient les frais de travaux d'appropriation. Le 15 mai 1859, le Maire propose « d'acquérir au milieu de la même enclôture un hectare de terrain qui suffira pour les besoins de la localité. Et la famille Doré accepte la vente pour 8.000 F avec facilité de paiement avec intérêt à 5 % ». (Parcelle désignée par la lettre C sur le plan.)

Cette proposition combattue par M. Piorry, est cependant acceptée. Si elle nécessite un pont sur le Talbat pour faire communiquer la place du Marché avec le futur Champ de Foire, elle évite les frais « incalculables » de murs de soutènement qui seraient nécessaires sur la parcelle de 1 hectare 50 anciennement prévue.

Le 9 octobre suivant, le Maire annonce qu'il s'est entendu avec la famille Doré pour l'acquisition d'une superficie d'un hectare au prix 10.000 F payable en huit années avec intérêt au taux de 5 %.

On va enfin pouvoir réaliser ce projet qui ne l'oublions pas remonte à vingt ans. L'enquête est confiée, à M. Servant, adjoint au Maire de Poitiers, qui est mis en possession du dossier le 8 décembre 1859 malheureusement ce dernier n'est pas aussi diligent que le voudrait le Maire, qui informe le Conseil

Municipal le 12 février 1860 que, « nonobstant toutes les réclamations faites depuis lors, M. Servant ne donne aucun avis et ne remet pas les dossiers qui lui ont été confiés ; que cependant il est de l'intérêt de la Commune que cette question du Champ de Foire soit vidée au plus tôt ».

Les menaces de recourir au Conseil de Préfecture font sortir le rapport, accompagné d'une lettre du Commissaire enquêteur au Préfet en date du 9 février 1860. Déception : les conclusions du rapporteur ne concordent pas avec ce qu'a envisagé le Conseil Municipal, car celui-ci recommande l'établissement du Champ de Foire en bordure de la Vienne. « Il est vrai que M. le Commissaire est étranger à la localité dont il peut ignorer les besoins et qu'avec la plus grande loyauté, que la Commission Municipale se plaît à lui reconnaître, il a pu faire erreur. » Les responsables de l'Administration Municipale, « pensant suivre les intérêts de la ville », maintiennent leur point de vue.

Il est curieux de constater qu'en 1856 « 53 individus, tous habitant rues Saint-Just et du Marché », se sont opposés au projet de l'achat d'une parcelle au milieu du clos de M. Doré et que, maintenant, « ces mêmes personnes, oubliant, après un aussi court espace de temps, les vœux par elles émis dans leur opposition collective, viendraient, comme en effet elles sont venues, se donner un démenti à elles-mêmes en s'opposant au projet actuel qu'elles avaient été les premières à réclamer. Mais, il faut bien le reconnaître, en cela d'accord avec M. le Commissaire enquêteur, quelque (sic) soit la proposition qui sera adoptée par l'autorité supérieure, elle aura des opposants, des contradicteurs quand même. Aussi l'opposition qui s'est manifestée sur le projet soumis à la décision de M. le Préfet n'est-elle plus sérieuse qu'aucune des autres ; deux choses y dominent : chez les uns, c'est le plus grand nombre : l'intérêt particulier ; et chez les autres : l'esprit de contradiction toujours et partout. » (C.M. 7-4-1860.)

Le rapport insiste aussi sur la nécessité pour la Commune d'avoir une étendue plus grande, mais le Conseil Municipal n'est pas de cet avis.

« D'abord, il ne faut pas perdre de vue que le terrain dont l'acquisition est projetée n'est destiné qu'à un champ de foire aux boeufs et non pas pour y placer d'autres bestiaux et qu'il comporte une étendue de plus de quatre fois celle du Champ de Foire aux boeufs qu'il est destiné à remplacer. Ainsi, ...sur cet emplacement qui sera remplacé et qui n'a que 22 ares de superficie, il peut être contenu 500 paires de boeufs (c'est la moyenne des foires), on doit croire que sur une superficie de 1 hectare il pourra en être placé facilement 2000 paires et on peut assurer avec toute raison qu'il n'y aura jamais cette quantité aux foires de Chauvigny. Mais c'est là précisément ce qu'il faut éviter avec le plus grand soin dans les foires où l'encombrement pêle-mêle des diverses natures des bestiaux serait susceptible d'occasionner de nombreux et regrettables accidents que l'on doit avec le plus d'attention chercher à éviter. » (C.M. 7-4-1860)

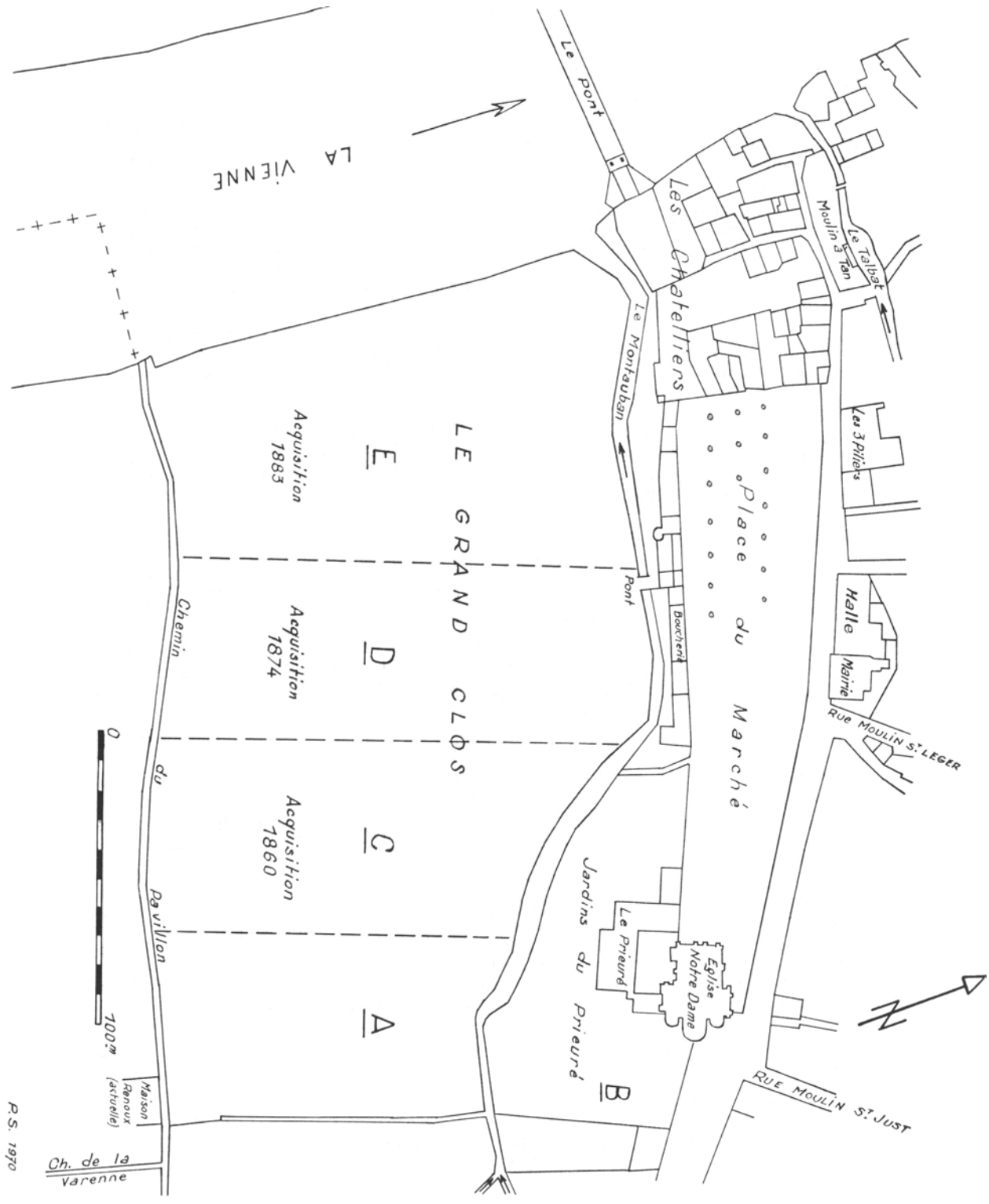
Le projet de l'Administration municipale est moins onéreux, car le prix proposé par le Commissaire enquêteur ne sera jamais accepté par les propriétaires.

« Quant aux lavoirs, abreuvoirs, promenades et autres choses d'utilité et d'agrément que M. le Commissaire croit utile de procurer aux habitants en donnant la préférence au Champ de Foire sur la Vienne, on doit dire qu'elles seraient du superflu et sans nécessité aucune, Chauvigny possédant des promenades en ville et sur les routes le long de la Vienne et ailleurs. Il y a aussi en ville, indépendamment des lavoirs dont est pourvue presque chaque maison, plusieurs lavoirs publics sur la Vienne et sur le ruisseau du Talbat jusqu'à la fontaine dont l'eau ne gèle jamais. » (C.M. 7-4-1860)

Le rapport fait également état d'une modification du cours du Talbat.

« En détournant le cours du ruisseau sur toute l'étendue du clos, on porterait une grave atteinte, aux intérêts de la famille Doré, sort terrain, qui est alors et pour ainsi dire en ville, ce qui lui acquiert sans contredit une très grande valeur, se trouverait, pour la partie qui lui resterait, reporté plus loin et sans

clôture ; il faudrait donc, en bonne justice, l'indemniser en proportion du dommage causé. » (C.M. 7-4-1860)



Quelles dépenses ! 20.000 F d'indemnité au moins, des travaux de remblaiement de crainte des inondations, le creusement du nouveau lit du ruisseau ; tout cela coûterait cher et le « plan proposé par M. le Commissaire absorberait plus de 50.000 F ». – « C'est bien aussi ce que l'on prévoit quand il dit que sa réalisation se résumerait, après tout, à une question d'argent, mot très éclectique susceptible de s'amoindrir ou de s'étendre selon les cas. Dans celui présent, on peut assurer qu'en l'acceptant comme il est présenté, il serait la ruine de la Commune. » (C.M. 7-4-1860)

Tout bien pesé, le Conseil Municipal rejette donc les conclusions du Commissaire enquêteur, s'en tient à son projet en priant M. le Préfet « de vouloir bien y donner son adhésion..., ce qui sera un très grand service à rendre à Chauvigny ».

Au cours de la séance du 19 juillet 1860, le Conseil Municipal précise certaines conditions de la vente Doré afin d'« éclairer la religion de M. le Préfet dont les services semblent s'être embrouillés avec les questions de détail ». La réalisation doit devenir effective, car, le 12 novembre suivant, le Conseil Municipal adopte le projet de plantation de deux rangs d'arbres autour de ce qui enfin, après vingt ans, est devenu le Champ de Foire, restreint à la partie servant actuellement aux bovins.

Nouvelle extension du Champ de Foire

Dans l'esprit de certains conseillers, il s'agit là d'une première étape à laquelle il faut lui donner une suite : le 11 février 1891, le Conseil examine la proposition de M. Piorry. Il s'agit de savoir « s'il ne serait pas dans l'intérêt de la Commune d'acquérir soit la totalité, soit une portion de terrain restant à la famille Doré entre le Champ de Foire qu'elle a vendu à la Commune et la propriété de M. Faulcon père au levant dudit Champ de Foire et dont l'agrandissement permettrait d'établir à Chauvigny le commerce des chevaux qui manque aux foires de la localité. M. le Maire expose dans ce rapport qu'il a examiné les lieux et reconnaît tous les avantages du projet mis en avant par M. Piorry. »

Pauvre M. Piorry ! Il ne se doute pas, en faisant cette proposition, qu'elle va le toucher directement. En effet, il est toujours propriétaire du Prieuré. Le Maire développe la proposition de M. Piorry, mais propose aussi « l'établissement d'une nouvelle voie d'accession au Champ de Foire ainsi agrandi, laquelle voie formerait le prolongement de la rue du Moulin-Saint-Just, traverserait le jardin de M. Piorry et joindrait au Champ de Foire au moyen d'un pont jeté sur le ruisseau qui sépare la propriété de M. Piorry de celle de la famille Doré. M. le Maire ajoute que la Commune pourrait encore établir une autre rue longeant la rive gauche du ruisseau à partir de l'angle nord-est du Champ de Foire et allant déboucher sur la route départementale de Châtelleraut à Montmorillon (actuelle rue de la Paix), entre le pont Saint-Just et la maison de sieur Malignon ; il propose également au Conseil de voter l'établissement de cette nouvelle rue.

La discussion doit être ardue, car aucune décision n'est prise hormis celle de renvoyer le projet à l'examen d'une Commission. Bien entendu, M. Piorry s'abstient et fait toutes réserves au sujet des voies d'accès proposées par M. le Maire. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce renvoi n'est pas un enterrement, car trois jours plus tard, le 13 février 1861, la Commission fait part de son « avis unanime ». Il faut acquérir de suite la partie de la pièce de terre de la famille Doré restant à l'Est et le prix proposé est de 700 F les 10 ares pour une superficie de 70 ares.

« Quant aux rues nouvelles à percer pour communiquer au Champ de Foire aux autres rues, la Commission n'en voit pas l'utilité immédiate et est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper pour le moment. »

Comme cinq ans auparavant, M. Piorry l'échappe belle, mais l'urbanisme de Chauvigny y pers une bonne occasion de s'améliorer.

Cependant, les tractations avec M. Doré pour l'acquisition décidée traînent en longueur et, le 13 novembre 1861, un membre du Conseil Municipal s'étonne qu'il en ait plus été question. Le Maire répond qu'il a contacté la famille Doré dont les prétentions sont de 1.000 F les 10 ares. Répondant à côté de la question, il déplore que le Conseil Municipal « n'ait pas approuvé la proposition qui lui était faite... d'acquérir le terrain nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle voie d'accession pour le Champ de Foire ». Il ajoute qu'il n'a pu également obtenir du même propriétaire une indication de prix « pour un terrain que la Commune voudrait acquérir afin de construire un abreuvoir sur la rive droite de la Vienne, en amont du pont suspendu ». Le Conseil décide que si les prétentions de la famille Doré sont exagérées, il y aura lieu de recourir à l'expropriation.

Tout cela n'empêche pas d'aménager le nouveau Champ de Foire et, le 29 novembre 1861, le Conseil autorise le Maire à faire établir deux rangs d'ormeaux sur les trois côtés Nord, Ouest et Sud et ajourne la plantation côté Est du pourtour jusqu'à solution du projet d'acquisition du terrain de la famille Doré ; cette décision est modifiée le 12 février 1862, date à laquelle il est décidé de planter des marronniers d'Inde.

Quatre années vont encore s'écouler sans qu'une décision ait pu être prise au sujet de cet agrandissement. Le compte-rendu de la réunion du 16 mars 1866 du Conseil Municipal relate que « les opposants combattent le projet par la seule raison qu'ils regardent le Champ de Foire actuel comme suffisamment grand et qu'il leur paraît, dès lors, inutile de l'agrandir. M. le Commissaire enquêteur, au contraire, termine son rapport par des conclusions favorables au projet. Plusieurs membres trouvent que les conditions énoncées dans le rapport de M. le Commissaire enquêteur en faveur du projet sont précisément celles qui l'ont inspiré au Conseil ; ils pensent que ces considérations répondent victorieusement aux objections que l'enquête a relevée et, s'en référant à ce rapport. Ils sont d'avis que l'intérêt bien entendu de la Commune exige l'acquisition du terrain de la famille Doré pour agrandir de Champ de Foire. »

À ce problème vient se greffer la question du marché aux porcs, que certains voudraient voir s'installer dans un emplacement qui comprendrait le terrain dépendant du jardin du Prieuré et propriété de M. Piorry, et le Conseil Municipal, par 8 voix contre 4 et une abstention, décide qu'il y a lieu d'acquérir simultanément le terrain de la famille Doré et le jardin de M. Piorry.

Mais, à la suite d'une enquête ouverte et sur une seule opposition formulée par M. Delauzon, le Conseil Municipal vote de nouveau le 8 février 1867, soit un an plus tard ; par 7 voix contre 4, il repousse l'acquisition du jardin Piorry et, à l'unanimité, adopte le projet du terrain Doré nécessaire à l'établissement d'un abreuvoir en amont du pont suspendu.

Les tractations doivent aller bon train et les commentaires aussi, car, six mois après, un membre du Conseil Municipal « fait observer que le terrain formant le clos de la famille Doré depuis la rivière de la Vienne jusqu'au champ de foire serait on ne peut plus convenable pour la Commune. On pourrait y établir avec avantage un marché aux porcs et un abreuvoir tant désiré par les habitants et plus tard, lorsque l'état des finances de la Commune le permettrait, on pourrait même y construire un abattoir dont la ville aurait besoin ».

Un de ses collègues ajoute qu'on pourrait établir un lavoir de façon à ce que toute la population puisse « profiter de cet immense avantage ».

Les mois passent et les décisions surviennent contradictoires : le 4 juillet 1869, à une réunion groupant quatorze membres du Conseil Municipal et quatorze des plus imposés de la Commune, on

discute de l'acquisition de la maison Piorry. L'acquisition est rejetée par 16 voix contre 12 et M. Clément Brimaud, membre du Conseil, s'en rend acquéreur quelque temps après.

Le marché aux porcs, qui se tient toujours au chevet de l'église Notre-Dame, pose cependant des problèmes et, le 12 mai 1872, le Conseil Municipal nomme une Commission pour rechercher l'emplacement le plus avantageux.

Bien entendu, on se tourne vers ce qui reste du clos Doré, mais ce dernier est très exigeant et les inconvénients du marché augmentent du jour en jour, car les animaux « s'introduisent dans les maisons, les magasins, cours et jardins et jusque dans les églises ». Après de multiples démarches, un décret du Président de la République est signé le 27 décembre 1873, qui déclare d'utilité publique l'acquisition du terrain Doré (C.M. 23-1-1874) et les formalités préalables à l'expropriation seront exécutées dans les trois mois (C.M. 23-4-1874) (parcelle désignée par la lettre D sur le plan).

Deux années passent. Au cours de la réunion du 19 août 1875, un membre du Conseil Municipal « demande la parole ; il expose au Conseil la reconnaissance de tous les habitants de Chauvigny relativement à la prochaine ouverture du nouveau Champ de Foire si impatiemment attendue et propose de voter une somme de 150 F pour être employée à solder les frais d'une réjouissance publique qui aurait lieu le jour de l'installation ». Il en est ainsi décidé et une Commission est nommée « pour organiser et surveiller tous les détails de cette fête publique ».

Le Champ de Foire acquiert ainsi la forme que nous lui connaissons, sans toutefois encore posséder les rues qui le traversent et l'entourent. Le mur qui sépare la parcelle primitivement acquise de la seconde est arasé et couronné d'un chapeau en pierres de taille ; c'est le reste de ce mur qui a été démoli au début de l'année 1963, sauf la partie qui sert de soubassement à la plaque commémorative de M. Combet.

Quant aux bornes et barres, elles furent établies, non pas pour attacher les animaux, mais pour obvier aux dommages causés au Champ de Foire par « certains riverains qui le traversent avec des charrettes lourdement chargées ». (C.M. 26-8-1883)

Le groupe scolaire

M. Doré n'était pas au bout de ses soucis, car il lui restait encore une parcelle de son clos tellement belle qu'elle ne pouvait qu'exciter la convoitise des administrateurs de l'époque. Le répit dura six ans. Il ne s'agit plus d'agrandir le Champ de Foire, mais de trouver une solution au problème que pose l'accroissement du nombre des élèves dans les écoles de Chauvigny.

Une commission chargée de l'étude de ce problème avait posé l'achat d'un immeuble situé à l'angle de la rue Saint-Léger et de la rue Pouzillard, mais l'Inspecteur primaire a considéré que l'immeuble envisagé était notoirement insuffisant. En conséquence, le Conseil Municipal nomme une Commission chargée de rechercher l'emplacement idéal pour l'édification de « ce que l'on appelle un groupe scolaire ». (C.M. 13-11-1881.)

Huit jours plus tard, la Commission rend compte de ses travaux : elle considère que la dépense, y compris l'achat du terrain, ne dépassera pas 120.000 F. Quant aux terrains, elle en a visité plusieurs et « à jugé, d'accord avec M. l'Inspecteur primaire, que celui qui convenait à tous les points de vue était un terrain appartenant à M. Doré et appelé le Grand Clos », d'une contenance d'un hectare et demi (parcelle désignée par la lettre E sur le plan).

Les affaires vont être menées rondement ; le Conseil Municipal vote l'expropriation moyennant le prix de 26.000 F et le Tribunal Civil de Montmorillon confirme cette décision par un jugement rendu le

25 septembre suivant. Mais sans aller jusqu'au bout de la procédure d'expropriation, le Maire obtient de M. Doré un accord à l'amiable sur le prix de 35.200 F, acte en main, ce qui a été accepté par le Conseil Municipal le 4 octobre 1883 : le Clos Doré a vécu, il profitera désormais à la collectivité.

Il aura fallu trente-six années pour constituer le Champ de Foire actuel, mais deux ans seulement pour acquérir ce qui en restait afin de permettre l'édification du groupe scolaire Jean Arnault.

De cette manière, la propriété communale accédait à la Vienne, mais plutôt qu'un port pour y accueillir « les marchandises confiées à son cours », un mur y fut construit en 1912 et les abords en furent aménagés pour en faire une promenade ornée de tilleuls et qui porte désormais le nom de « Quai du Maquis » en souvenir des combats du mois d'août 1944.

En 1948, un séquoia y fut planté pour commémorer la Révolution de 1848. À cet arbre de la Liberté souhaitons bonne croissance et plus longue vie que celui de la Paix planté au même endroit en 1919.

Jacques TOULAT.

LES CANADIENS FRANÇAIS

Dans notre précédent Bulletin nous avons publié une Etude de Monsieur Ernest MARTIN, Professeur Honoraire à la Faculté des Lettres de Poitiers, nous sommes heureux de compléter cette documentation par une étude sur les origines des Canadiens français.

Tableau indiquant, par régions de France, le nombre et l'origine des immigrants arrivés au Canada de 1608 à 1700 (arrivés et non forcément restés) d'après le Mémoire présenté par l'Abbé Lortie au Congrès de la langue française, qui s'est tenu à Québec en 1912.

Ce mémoire portait sur 4.894 immigrants dont la trace a été retrouvée dans les archives canadiennes.

Si l'on veut étudier objectivement la question du peuplement du Canada, il faut avoir soin de considérer deux phases bien distinctes :

1° Celle des commencements ; 2° Celle de la colonisation proprement dite, celle du peuplement.

I. LES COMMENCEMENTS

On peut dire que la première phase s'étend de 1608 (date de la fondation de Québec, par du Gua de Monts, ancien gouverneur de Pons, et Champlain de Brouage, soixante-quatorze ans après le voyage de Jacques Cartier) jusqu'à 1642 environ, date de fondation de Montréal par le Champenois Maisonneuve.

C'est une période d'exploration, d'acclimatation, de commerce, donc de va-et-vient incessant, pendant laquelle la grande affaire est avant tout la pêche et la traite des fourrures avec les sauvages. Aussi, ne faut-il pas trop s'étonner qu'au bout d'une trentaine d'années, la Nouvelle France tout entière ne comptait guère encore qu'une centaine d'habitants stabilisés.

<i>Régions d'origine de ces premiers Français venus au Canada</i>	<i>De 1608 à 1642</i>	<i>Totaux par grandes régions</i>
<i>Normandie</i>	89	190
<i>Perche</i>	89	
<i>Maine</i>	1	
<i>Picardie</i>	11	
<i>Beauce et Ile-de-France</i>	54	54
<i>Aunis</i>	23	33
<i>Saintonge</i>	10	
<i>Poitou</i>	10	
<i>Angoumois</i>	4	4
<i>Bretagne</i>	2	2
<i>Anjou – Touraine</i>	7	7
<i>Champagne</i>	6	6
<i>Diverses</i>	6	6
	296	296

L'historien canadien Marcel Trudel, dans son étude sur les débuts de la Nouvelle France (1966), indique que « la colonie de Québec, après vingt ans d'existence, ne compte encore qu'environ 70 personnes, une seule famille y est fixée à demeure (celle d'Abraham Martin) et la terre n'y a pas encore été ouverte par la charrue ». Cette première, période, aussi importante soit-elle, n'a donc pas eu l'importance qu'on lui a attribuée quant au peuplement du Canada.

II. LE PEUPEMENT

La deuxième phase va de 1642 à 1700 ou environ.

C'est la phase de colonisation proprement dite, c'est-à-dire de l'installation sur la terre canadienne de familles de cultivateurs de plus en plus nombreuses et qui vont se fixer au sol pour les siècles.

Deux événements importants marquent cette période de soixante années :

1° La fondation de Montréal, par le Champenois Maisonneuve en 1642.

2° L'intensification du peuplement et de la colonisation, avec l'arrivée de l'intendant Talon, en 1665. Talon était Champenois, comme Colbert qui l'envoyait.

Après 1700, l'immigration venant de France est de plus en plus réduite (à noter cependant, après 1755, l'arrivée dans le Québec de plusieurs milliers de réfugiés Acadiens, dont le plus grand nombre étaient issus de la Région Poitou Charente).

Le tableau suivant indique la progression de l'immigration au Canada au cours de cette deuxième phase et souligne l'apport de plus en plus important de la région du Centre ouest.

Régions	1642 à 1660		1660 à 1680		1680 à 1700		Pour cette période, totaux par grandes régions	
Normandie	70		481		118			
Perche	122		24		3			
Maine	66	467	31	605	15	157	1229	26%
Picardie	7		60		18			
Artois	2		9		3			
Beauce : Ile de France		98		424		154	676	14%
Région Poitou-Charentes	Aunis	115		293		93		
	Saintonge	37		140		87		
	Poitou	54	219	357	844	158	364	1427
	Angoumois	13		54		26		31%
Anjou	56		60		21			
Touraine	21	77	42	102	28	49	228	4.95 %
Champagne		23		76		23	122	2.6 %
Bretagne		9		108		54	171	3.7 %
Autre régions réunies		71		383		291	745	16%
Totaux		964		2542		1092	4598	

ORIGINES DES ACADIENS

Les origines des Acadiens sont difficiles à déterminer de façon certaine, faute de documents, puisque toutes les pièces d'archives qui pouvaient exister en Acadie au XVIII^e siècle ont disparu au cours de la grande tragédie de la Déportation.

Cependant, il y a des présomptions tellement frappantes qu'elles paraissent à beaucoup d'historiens aussi probantes que des documents écrits : patronymes, parler, type physique, folklore et aussi actes paroissiaux.

Les remarques faites au sujet du peuplement du Canada valent de la même façon pour le peuplement de l'Acadie.

1° Dans une première période, qui va de 1605 à 1632, rien de stable ne se crée. Période importante, certes, puisque c'est la fondation de Port Royal par du Gua de Monts (de Royan) et Champlain (de Brouage), avec leur compagnon le Champenois Poutrincourt. Mais, au cours de ces vingt-cinq premières années, l'Acadie connaît tellement de difficultés qu'il n'y reste plus que quelques colons ;

2° À partir de 1632, tout change avec l'arrivée d'Isaac de Razilly (né au château d'Oiseaunelle près de Roiffé), envoyé par Richelieu, et de son second Charles de Menou d'Aulnay, seigneur d'Aulnay, la petite commune actuelle du canton de Moncontour, dans le nord du département de la Vienne, entre Mirebeau et Loudun, deux villes fortes importantes du Moyen Age. Or, il est à peu près certain que les « 300 hommes d'élite » que Razilly et d'Aulnay emmenèrent avec eux en Acadie provenaient d'Aulnay et des terroirs avoisinants. Il suffit, pour en être persuadé, de parcourir les vieux registres paroissiaux, les actes de notaires et même les listes électorales des communes de cette région, **tant la densité des patronymes les plus typiquement Acadiens y est extraordinaire** : Giroir, Landry, Savoie, Terriault, Vincent, Saunier, Babin, Bourg, Blanchard, Richard, Sire, Bourgeois, Braud, Brun, Dupuis, Leblanc, Vigneau, Gautreau, Doucet. Dugast, Morin, Martin. Poirier, Cormier, etc...

La comparaison des parlers de cette région et des parlers acadiens est aussi frappante et corrobore une hypothèse que j'avais émise dès 1932, à mon retour d'Acadie¹ et que M^{lle} Massignon, dans sa thèse sur les parlers d'Acadie, n'a pas hésité à adopter comme une certitude.

Certes, quelques noms acadiens ne se trouvent pas dans le Loudunais avec cette abondance, par exemple Daigle qui s'écrivait à l'origine Daigre, ce qui indique une origine charentaise, (d'Aigre, comme les Doiron acadiens évoquent la localité d'Oiron), encore qu'il y ait des Daigre dans la région de Poitiers ou Comeau, qui s'écrivait Commeau, comme on le trouve toujours écrit, à Doué-la-Fontaine, en Anjou (mais cette région de Loudun fit longtemps partie de l'ancienne province d'Anjou) ou encore Trahan, dont on sait que le premier Trahan d'Acadie est venu de Bourgueil, en Touraine....

Aussi, je me rallie sans hésiter au chiffre avancé par la regrettée M^{lle} Massignon, Bretonne et Poitevine : 51 % au moins des Acadiens sont issus de la Région Poitou-Charentes et très peu proviennent des régions au nord de la Loire.

Et c'est vraiment une coïncidence extraordinaire de penser qu'un million et demi d'Acadiens, de Louisiane ou du Canada, peuvent trouver dans leur généalogie, non seulement des ancêtres que le

¹ Dans un article de la *Grand'Goule de Poitiers* reproduit dans mon livre : « *Le français des Canadiens est-il un patois ?* » (Québec, 1934).

gouvernement de Louis XV avait essayé de réinstaller à 20 km à l'est de Châtellerault, sur les communes d'Archigny, La Puye et Saint-Pierre-de-Maillé, en 1773, mais encore d'autres ancêtres plus lointains, venus en Acadie avec de Razilly et Menou d'Aulnay en 1632, et qui étaient partis d'Aulnay ou de la Chaussée ou de Martalzé, ou d'Angliers, ou de Guesne, ou de Loudun, à 40 km à l'ouest de Châtellerault, toujours dans le même arrondissement.

Et partout, au Québec, au nouveau Brunswick, en Nouvelle-écosse, dans l'Ontario, en Louisiane, des Landry, des Savoie, des Giroir, des Leblanc, des Doucet, comme leurs cousins de la région de Châtellerault, Loudun, nomment les éclairs : des éloizes ou des chalins ; les cuves : des bailles; la sciure de bois : du bran de scie; des vers de terre : des laiches ; et les pis de vaches ; des remeuils ; ils savent, les uns les autres, traduire sans hésiter **kikolé, ayouka-dikava....**

Ernest MARTIN

CHÂTEAU BARONNIAL DE CHAUVIGNY
COMMUNE DE CHAUVIGNY - 86

8^e RAPPORT DE FOUILLES
par la Société Archéologique de Chauvigny

COMPTE RENDU

Les fouilles, reprises en septembre 1968 dans le bastion Sud, se sont poursuivies sans interruption jusqu'à fin juin 1969. Elles ont porté essentiellement sur la zone D2, secteur 1 (voir plan annexé).

I. Dégagement : Les travaux ont pour but l'enlèvement jusqu'au sol naturel de la couche de débris d'environ 3 mètres de hauteur. Ce dégagement a permis :

A) De situer deux couches de déblais :

- Une supérieure d'environ 2 mètres à 2 mètres 50 : débris de pierres, mortier, provenant de la chute des murs dans les années qui ont suivi l'incendie du bâtiment ;

- Une inférieure de 0 mètre 40 à 0 mètre 80 : débris de pierres, carrelage, ardoises, charpentes et cendres, provenant de l'incendie sur les trois quarts de la superficie du secteur ; le dernier quart, près de la porte d'entrée, étant composé uniquement de débris de matériaux sans trace d'incendie.

B) De dégager en partie le mur de séparation entre le secteur 1 et le secteur 2 de cette zone, sous l'arcade ancienne (mur en belle pierre d'appareil).

C) De déterminer avec assez de précision, par les débris trouvés dans la couche d'incendie, le type de construction du bâtiment du XV^e siècle.

Ce bâtiment devait avoir un seul étage au-dessus du sous-sol. Le sol de l'étage était carrelé (carreaux de 10x10, 12x12, 15x15) sur couche de torchis de 10 à 12 cm d'épaisseur reposant sur les poutres.

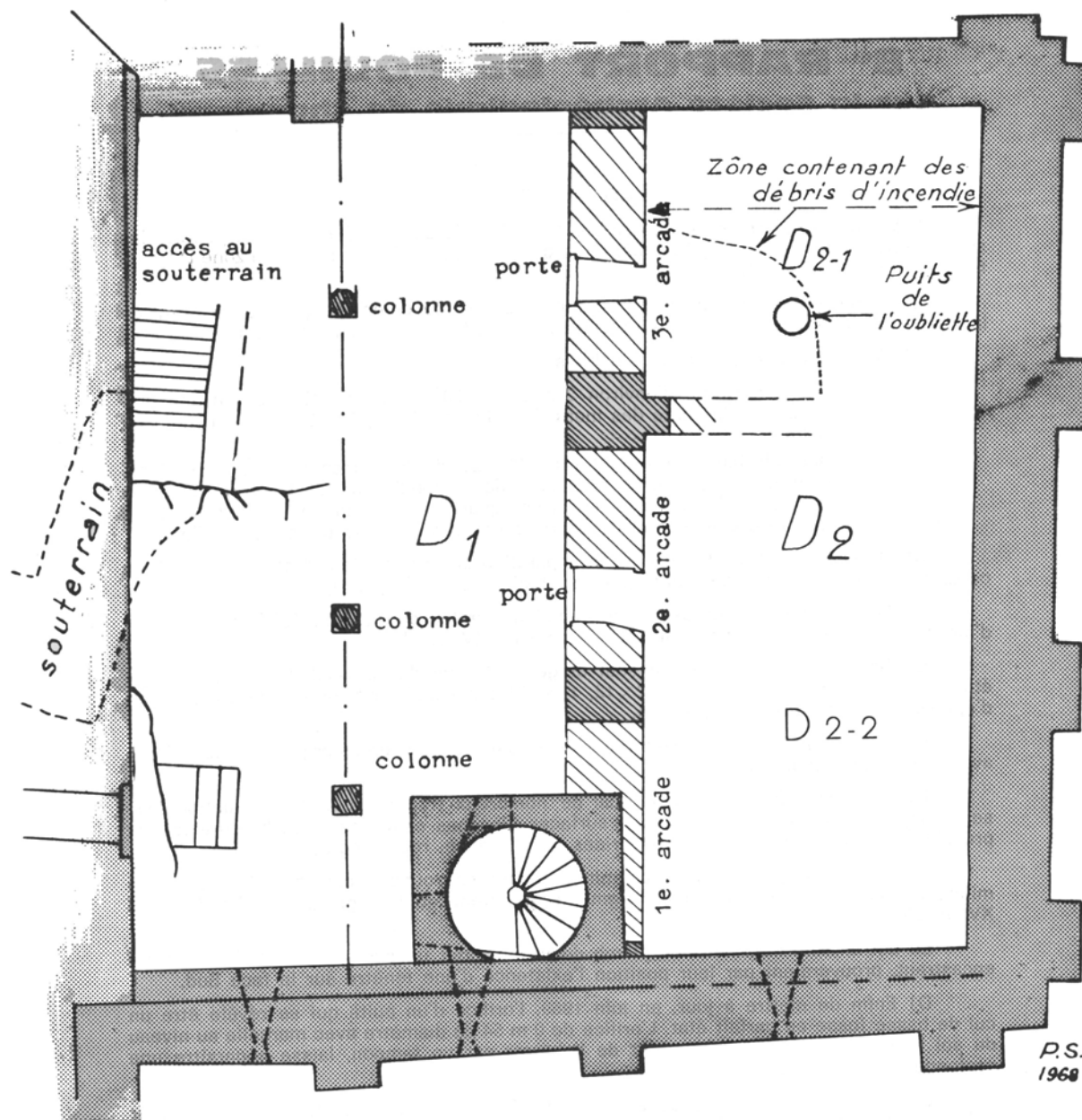
Les murs du sous-sol étaient recouverts d'un enduit grossier ; ceux de l'étage avaient un enduit plus fin.

Le mur Ouest devait être peint, car de nombreux fragments et leur situation laissent supposer une peinture à grandes surfaces blanches et noires, avec bordure faisant probablement draperie de couleurs variées (bleu, jaune, rouge, ocre).

Face à ce mur, une grande cheminée peinte en rouge occupait probablement le milieu du mur Est. Les nombreux fragments attestent qu'il s'agit d'une cheminée du XV^e siècle.

En outre, trois fragments de plomb de vitrail, dont un avec fragment de verre s'y encastrant, prouveraient par leur position l'existence d'une fenêtre sur la face Sud.

D) Enfin de mettre à jour, en juin 1969, l'orifice d'un puits qui se révèle être un cul de basse-fosse en parfait état. L'orifice de 0 mètre 54 de diamètre avec margelle au niveau du sol et bord chanfreiné permettant de l'obturer par un tampon, laisse apparaître une profondeur de 6 à 7 mètres.



Sur la margelle ; 8 trous de scellement, répartis régulièrement, laissent supposer qu'à une époque indéterminée une grille y a été posée. À environ 5 mètres du sol, dans le puits, un orifice en forme de porte donne accès à une chambre circulaire de 2 mètres de diamètre en bel appareil avec barres de scellement.

Cette chambre comporte elle-même une niche dans le rocher avec latrine. Puits de descente, chambre et latrine sont encombrés de débris qui devront être enlevés dans une prochaine campagne.

E) Enfin le dégagement de courtine a permis de situer l'existence d'une meurtrière dans la courtine Sud, au même niveau et probablement identique à celles existant dans la courtine Ouest de ce bastion et datant de la première époque de la construction.

II. Mobilier : Les fouilles n'ont mis à jour que très peu d'objets mobiliers. Seulement quelques tessons épars de poterie ordinaire ne permettant aucune reconstitution ni datation précise. Également très peu d'objets en fer, en dehors des clous de fixation des ardoises et de quelques pointes de charpentier.

III. Travaux : Les travaux de consolidation et sauvetage des parties mises à jour ont pu être continués.

La courtine Est du bastion Sud, murs et arcades de séparation intérieure, ont pu être consolidés ; les joints ont été refaits. Les trois colonnes dont l'existence s'était révélée en 1968 ont été remontées en partie, donnant ainsi à la zone D1 une idée plus précise de sa construction.

CONCLUSION

En résumé, les travaux de fouilles de l'année écoulée ont permis de préciser les époques successives de construction, faisant surtout apparaître l'ancienneté de la construction primitive. Celle-ci paraît être un complément de défense du donjon du XII^e siècle, en bout de l'éperon et en contrebas de ce donjon. Il ne s'agit pas d'une barbacane, mais d'un petit château isolé, avec trois côtés dominant le rocher de cet éperon genre de défense qui ne paraît pas fréquent dans la construction militaire de cette époque.

SUITE ENVISAGÉE

Poursuite du déblaiement de la zone actuelle et particulièrement des matériaux encombrant le cul de basse-fosse.

S. CAMUS

RAPPORT
 sur l'activité de la Société de Recherches Archéologiques, Historiques
 Artistiques et Scientifiques du Pays Chauvinois
1968 - 1969

Les résultats obtenus dans tous les domaines prouvent que l'ardeur des membres de la Société Archéologique ne s'est pas démentie au cours de l'année de travail 1968-1969. Dans un souci constant de perfectibilité, l'on peut dire que ses recherches scientifiques, ses fouilles, ses réalisations au Musée ont été particulièrement couronnées de succès cette année.

Au cours des réunions : Le Président a mentionné, parmi les publications reçues, les articles à retenir pour l'histoire locale et en a lu des extraits :

Dans le « bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest » :

- L'entretien du Temporel épiscopal, l'exemple de Poitiers au XV^e siècle, par M. R. Favreau.
- L'abbaye de Charroux, de M. F. Eygun.
- Six ans de fouilles à Vendevre-du-Poitou, de M. Potut.
- La seigneurie de Bouresse-en-Poitou, du XI^e au XIII^e siècles, de M. R. Lavoie.
- Histoire de Poitiers avec plans, de M. Gaston Dez (mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

Dans le « bulletin de la Société Préhistorique Française » :

- Destruction du tumulus géant de la Grosse Motte, à Bouhet (Charente-Maritime), où il fait allusion à celui du Maupas à Saint-Martin-la-Rivière.
- Un compte-rendu de fouilles et recherches effectuées en 1968 à Chassenon, par M. Moreau, d'un grand intérêt pour les archéologues chauvinois qui visitèrent ces lieux il y a quelques années au cours d'une excursion.
- Une brochure illustrée, de M. René Crozet : « Chauvigny - Saint-Savin », avec hommage de l'auteur à notre Société.
- Un « bulletin de la Société Folklorique du Centre Ouest » renfermant un avant-propos de notre concitoyen Jacques Duguet (« Hommage à la mémoire de Geneviève Massignon ») et une page consacrée à l'Atlas linguistique de l'Ouest.

Le Président a présenté aux Sociétaires une étude de M. Léonce Coq, professeur d'histoire en retraite : « La Chapelle-Moulière, témoignage du passé » et « Les auditeurs sous-préfets de Poitiers de 1811 à 1816 », ainsi que l'ouvrage de Ritter (don de M. Thal) : « Châteaux, donjons et place fortes ».

M. Camus a exposé des extraits d'archives par lui dépouillées (du XV^e au XVIII^e siècles) provenant de l'Abbé Chambert.

M. Garda a fait lecture de son étude historique de l'Abbaye de l'Étoile. Parmi les correspondances reçues, il y a lieu de signaler :

- Une lettre de la revue « Gallia », relative aux collections antiques et mérovingiennes de notre Musée.
- Une lettre de M. Claude Garda, qui a découvert un lot d'archives concernant l'Abbaye de l'Étoile remontant jusqu'à 1124, retrouvée dans les archives départementales du Gers.

- La Commission régionale et départementale d'inventaire des monuments artistiques de la Vienne, dont notre Président est membre, a confié à notre Société le travail de préinventaire des monuments et objets historiques dans le territoire du canton de Chauvigny et de Saint-Savin. Une méthode de travail a été envisagée et une Commission constituée s'en chargera.

Notons que l'écrivain Henri Paul Eydoux a choisi Chauvigny et a consacré à notre ville un chapitre de son récent livre « Châteaux fantastiques » qu'il nous a adressé. La Société a modestement collaboré à cet ouvrage par des visites dans les châteaux et la fourniture de documents. Nous trouvons avec plaisir, dans la partie nous concernant, l'éloge des Chauvinois passionnés de l'histoire de leur ville, qui ont décidé de se grouper pour sauvegarder les ruines et les mettre en valeur. Le Musée côtoyant l'ensemble des châteaux, évoquant la continuité de la vie de Chauvigny depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours, a eu les meilleurs éloges de l'auteur, ainsi qu'il en a félicité les organisateurs en mettant à l'honneur M^{me} Couderc, conservateur.

M. Enaud, Inspecteur principal des Monuments Historiques, a écrit au Président pour demander un rapport précis et des photographies sur les travaux au Château Baronnial. M. Enaud est chargé d'un rapport pour la France à l'Institut International des Châteaux, sur les opérations, les plus significatives organisées dans ce domaine et a pensé que Chauvigny devait en faire partie.

Au chapitre des **publications** :

Le n° 7 de notre bulletin est paru et a été distribué avec les cartes de membres honoraires. En dehors des rubriques habituelles, il renferme trois articles intéressants :

- L'étude archéologique de M. Claude Garda: « L'Abbaye royale Notre-Dame de l'Étoile. »
- Un exposé de M. Ernest Martin: « Les Acadiens hors de l'Acadie. »
- Une étude de M. Pierre Sailhan : « Le Servon, histoire d'un petit ruisseau chauvinois. »

Le n° 8 est en préparation.

Un sommaire de tous les numéros parus est affiché au Musée où a été déposé un lot de numéros excédentaires qui pourraient éventuellement être vendus à des personnes intéressées.

Manifestations extérieures :

En janvier été organisée une visite des châteaux, commentée par le Président, à la demande des enseignants chauvinois désirant se documenter en vue de leurs classes-promenades.

Trois membres du Bureau ont participé à l'inauguration de la rue de l'Abbé-Gaufreteau à Gençay, manifestation suivie d'une visite du château de Gençay et des fouilles entreprises, par M. Vignaud.

Le dimanche 21 septembre, le Président et plusieurs membres du Bureau ont reçu les Archéologues charentais accompagnés de leur Président, M. Dubourg-Noves, et du Président du Syndicat d'Initiative d'Angoulême. Ces touristes ont consacré la matinée de ce dimanche à visiter Chauvigny, ses monuments, ses églises et son musée, où les ont accueillis M^{me} le Conservateur, entouré de membres actifs.

L'excursion annuelle de la Société a eu lieu le 7 septembre dans le nord des Deux-Sèvres. L'itinéraire était le suivant : La Croix hosannière et l'église de La Peyratte, la porte Saint-Jacques et les remparts de Parthenay, l'église de Parthenay le Vieux, l'église du Tallud, les châteaux de la Pechellerie et de la Guyonnerie, l'église de Beaulieu, le château de La Meilleraye, le château de Montreuil-Bonnin avec arrêt au panorama du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Le compte-rendu de cette sortie paraîtra dans le n° 8 du Bulletin.

Les fouilles au château baronnial nous ont réservé cette année une grande et surprenante découverte au bastion sud. M. Camus en parlera en détail dans son compte-rendu.

Au Musée : On peut considérer que l'activité est très satisfaisante. La période d'hiver a été fructueuse. Des groupes toujours nombreux, beaucoup de touristes cet été grâce à la permanence journalière pendant la période des vacances.

Quantité de dons : outils, pièces de monnaie, poteries, gravures, vêtements et colifichets anciens sont venus augmenter les réserves. L'abbé Georges Léger, de Saint-Julien, nous a même fait l'offre, par correspondance, d'un gisant en trois morceaux et d'une tête vernissée.

On peut noter quelques modifications, dans les salles existantes parfaitement entretenues et la décoration des murs de l'escalier demeurés nus depuis l'enlèvement des armes. Au hasard de l'excursion à Parthenay, la Société a pu acheter un rouet de cordier déjà remis en état exposé dans la salle des métiers.

Mais il faut maintenant parler de la grande oeuvre de l'année ; la nouvelle salle du premier étage, soit l'ancienne salle de réunion. Travaux importants mais menés à bien, comportant le gros oeuvre et l'aménagement intérieur. Le thème de cette quatrième pièce d'exposition en est : le vêtement, la famille, la maison. Une grande vitrine d'un heureux effet présente les vêtements du temps passé, la petite vitrine centrale des livres, de petits objets artistiques, un pupitre, la machine à lire, un tableau : « La distribution des prix » évoquant l'école d'autrefois. Un fort beau lustre en fer forge est là pour éclairer la pièce. Les membres de la Société, lors de leur première visite de la salle, n'ont pu que l'admirer et féliciter les véritables artistes qui ont réalisé ce travail.

Rappelons le grand jour de l'inauguration, marqué comme il se doit par un vin d'honneur, et rapportons, pour conclure, les paroles du Président.

« Dans les annales de la Société, le 18 mai 1969 apparaîtra comme un jour faste, un jour qui comble son équipe dirigeante de gratitude. Si ce musée dont nous inaugurons aujourd'hui une quatrième salle a pu être créé nous le devons tout d'abord au Conseil Municipal et à son Maire, dont le dévouement à notre cause est inépuisable. Nous le devons aussi aux conseillers généraux, au Comité départemental du Tourisme, qui pourront rendre compte que les deniers du département ont été bien utilisés. Nous le devons aussi aux très nombreux donateurs d'objets déposés ici : riches ou modestes, ces dons sont infiniment précieux. Nous le devons enfin à tous ceux qui, avec leurs mains, avec leur esprit, leurs dons artistiques et surtout avec leur coeur, ont réalisé l'aménagement intérieur et mis les collections en valeur. Les citer serait difficile sans commettre d'omission et d'injustice. Je me bornerai donc à montrer les chevilles ouvrières. Ce sont : pour les travaux de bâtiment, M. Passoni, le trésorier ; pour les salles folkloriques et spécialement pour cette nouvelle salle, M^{me} Couderc, conservatrice du Musée, et M. Couderc. J'ai parlé de joie et de fierté. Il est naturel qu'une telle journée donne à tous l'occasion de jeter un regard en arrière et, je le dis sans fausse modestie, le droit de se réjouir et de s'enorgueillir du résultat atteint. Certes, l'oeuvre est encore perfectible et l'effort n'est pas terminé. Le sera t'il un jour ? Du moins aurons-nous la satisfaction de repartir forts des encouragements que votre présence nous apporte aujourd'hui. »

Micheline ROSIER

Excursions 1968 – 1969

EXCURSION DU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1968

C'est par un soleil d'autant plus apprécié qu'inattendu que se forma le rassemblement des participants à la promenade annuelle, place de Trino.

Les voitures se dirigèrent vers Saint-Marcel après avoir dévié près de Saint-Gaultier pour un point de vue sur le château de Chabenet.

À Saint-Marcel, nous entrons de plain-pied dans le chantier de fouilles, attiré par ce site archéologique. Précisons que les recherches en cours sont pleines de promesses : le vieux bourg Saint-Marcel, sur la colline dominant la vallée de la Creuse, se trouvant à l'emplacement de la cité gallo-romaine d'Argentomagus, berceau de la ville d'Argenton.

Cet ancien oppidum gaulois (27 ha), la levée de terre (défense gauloise) de 8 mètres à la base avec un énorme fossé en témoigne, placé à un carrefour important, fut occupé très tôt par les Romains. Un dixième de la ville actuelle d'Argenton est construit sur le terrain d'Argentomagus.

Nous découvrons d'abord une fontaine ou nymphée qui daterait de 50 avant J.-C. L'égout a été dégagé. On y a trouvé des objets du I^{er} siècle : colonnes, amples marches évoquant un escalier monumental visible encore au XVI^e siècle (livre de Chaumard, 1565, historien du Berry). Les vestiges étaient nombreux (fontaines, temples), mais, vers 1880, on rasa tout ce qui dépassait du sol. Devant certains murs, les archéologues émettent l'hypothèse de l'existence d'un marché gallo-romain. Il est évident que la poursuite des fouilles réservera d'autres découvertes. Nous nous rendons ensuite au théâtre, adossé à une colline (deux étages, mortier différent). Il est exposé en plein Sud au-dessus de la vallée de la Creuse. À l'origine, le mur en demi-cercle ressortait d'un mètre. Les fouilles en ont été commencées il y a trois ans sous la direction du professeur Gilbert Picard.

Un examen des gradins, du couloir, prouve qu'il y eut deux théâtres, donc deux d'époques :

1° Très précoce (époque d'Auguste) ; on distingue huit sortes d'enduits et la cruche blanche, céramique à palmettes, recueillie à cet endroit daterait de l'an 10 avant J.-C. Un couloir circulaire, rejoignant le mur de scène, apparaît.

2° Un couloir central très bien conservé, que nous traversons, taillé dans les gradins du premier théâtre (joints du mur au fer). On y a trouvé une monnaie (fin du règne de Néron). Un seul mur de scène reste visible (le premier, complètement disparu, aurait été l'un des plus anciens de la Gaule romaine et n'aurait eu que deux portes, comme à Lyon). Ce mur de scène du second théâtre était bordé de trois couloirs circulaires, les gradins de bois étaient élevés sur des soubassements en pierre.

Devant ces pierres antiques, nous pouvons recréer, en imagination, la splendeur l'édifice gallo-romain qui fut là, mais nous devons, bien qu'à regret, briser le rêve pour nous rendre au Musée observer des éléments plus concrets.

Dans la cour, voici le dieu cornu gaulois et une poutre provenant d'un gué également gaulois, puis des bases de colonnes rapportées du théâtre.

À l'intérieur du Musée, des vitrines présentent des urnes et des offrandes funéraires (I et II^e siècles), des poteries, verreries, statuettes, une sépulture d'enfant sur tuile, une vasque de pierre. Des monnaies gauloises et romaines, un ancien silo (« dépotoir » gaulois) et un remarquable petit bronze égyptien,

exemplaire unique, sans doute apporté par un mercenaire.

La préhistoire occupe également une large place. La grotte de la Garenne a livré un aperçu de la faune : loup, poissons, renard bleu, rongeur, renne, cheval, auroch, bison. Le débitage de l'os et du silex y est présenté (pierre polie, pierre taillée), ainsi que l'industrie magdalénienne (aiguilles très aiguës en os d'une finesse extraordinaire) et le petit ouillage augustéen.

Après ce Musée intéressant, nous sommes fidèles au rendez-vous fixé avec M. le Curé pour visiter l'église où l'on remarque des vestiges romans, mais qui fut construite au XV^e siècle. C'est un des plus anciens sanctuaires du Berry. Située au sommet de l'agglomération primitive (Argentomagus), elle doit son nom au jeune Romain Marcel, qui subit le martyre sur son emplacement vers l'an 260.

Portail ouest (XII^e siècle) : sans tympan, richement décoré dans le goût roman le plus primitif.

Nef : elle suit un axe qui se brise au chœur, se soude avec peine à la croisée des transepts. Les colonnes reposent sur des culots assez fantaisistes : moines ventrus, moines maçons avec mains démesurées, petits chiens. De petites poteries, noyées dans le mur, font caisse de résonance.

Abside et absidioles latérales en cul-de-four sont de style roman.

On peut contempler un christ polychrome en bois du XV^e siècle.

Les stalles du XVI^e siècle, dues à Antoine Barbault, religieux bénédictin, prieur de 1484 à 1522, retiennent notre attention. Les boiseries, artistement découpées, constituent une admirable dentelle de bois. Dans les détails de la sculpture on peut reconnaître la salamandre de François 1^{er} et le dernier seigneur de Chauvigny-Chateauroux, mort en 1502. La stalle de l'abbé présente la vigne de Saint-Marcel et ses ennemis (« le ch'ti lumas gris ») et aussi ses amis (qui l'apprécient !).

Une visite au fameux « trésor » s'impose. Voici quelles en sont les richesses :

- une chasse en cuivre du XIV^e siècle (ornée d'émaux de Limoges) ;
- un bras reliquaire de saint Marcel (XIV^e siècle) lamé d'argent ;
- un crâne de saint Marcel (tête reliquaire avec tonsure) ;
- un buste de saint Marcel de la fin du XIII^e siècle avec une tête en bois peinte, au profil romain, et une tunique ornée de fleurs de lys (don royal) ;
- une petite croix à double traverse en bois d'olivier, lamé d'argent (XIII^e siècle) ;
- un petit ostensor surmonté d'une croix d'argent (XIII^e siècle) (ce reliquaire passe pour être un don de Blanche de Castille à l'église de Saint-Marcel) ;
- une châsse en bois sculpté, d'un seul bloc (XV^e siècle), comportant sur chaque face les scènes du martyre de saint Marcel, qui fut décapité, et de saint Athanase, son compagnon, qui subit le martyre.

Le lundi de pentecôte a lieu chaque année un pèlerinage avec exposition et procession.

La descente à la crypte est de rigueur, cela va sans dire. Elle fut construite au XI^e siècle ; une pierre au mur atteste seule de l'existence du tombeau de saint Marcel. Nous pouvons lire sur les tombeaux des saints l'inscription suivante : « quand les lions mangeront de l'herbe, il n'y aura plus de guerre ».

Voilà qui nous rappelle aux promeneurs l'heure du déjeuner - non pas d'herbe ! - au restaurant du pays, où le repas a été commandé par les organisateurs de l'excursion. S'il n'a pas le pittoresque des habituels pique-nique, il a le mérite d'être très convenable et le service se montre suffisamment rapide pour nous permettre de réaliser le programme de l'après-midi.

Nous commençons par des petits arrêts, courts mais nombreux :

- Le château de Rocherolles, du XV^e siècle, aux nombreuses tours, dans un cadre de verdure très vallonné.
- Prunget et son donjon du XIV^e siècle à sept étages avec quatre tours d'angle.
- Mazières : donjon de cinq étages et quatre tours d'angle lui aussi. Nous obtenons permission de flâner dans le beau jardin où nous le découvrons dans toute sa splendeur avec son entrée surélevée. La Résidence est construite de part et d'autre d'une tour ronde surmontée d'un toit en poivrière avec une jolie tourelle. Une ferme attenante, hors les murs, dépend de la propriété. Notons, pour mémoire, que le plus curieux et surtout le plus bavard d'entre nous engage une conversation avec le fermier, lequel nous rapporte que le domaine couvre 75 hectares, qu'on y élève des moutons (plus de 1.000 brebis !) et des pintades en grand nombre.

Après cette diversion rurale, nous nous dirigeons vers Argenton ville. Chemin faisant, nous sommes ravis par le Courlet : gentilhommière de caractère charmant où la vigne vierge aux tons chauds sous le soleil allume des reflets rouge doré dans l'eau des douves.

Bien sûr c'est l'Argenton du Moyen Age qui nous attire : une chapelle, un vieux logis, l'église Saint-Benoît (des prieurs de St Marcel), de vieilles maisons sur la Creuse avec leurs toits de guingois, la rue des Vieilles Boucheries, la rue de la Prison, qui doit son nom au bâtiment sévère qui, demeuré là, avec ses barreaux, nous paraît beau cependant.

Maintenant, une autre petite ville va nous accueillir : Saint-Benoît-du-Sault, dans un paysage verdoyant aux vallons arrosés d'eaux vives, bâtie en amphithéâtre au-dessus de la riante vallée du Portefeuille. Là encore il est agréable de s'arrêter devant les demeures anciennes qui bordent les rues étroites de l'ancienne cité médiévale entourée de remparts. Voici dans la rue de la Roche qui suit le pied des fortifications, la maison de l'Argentier, du XV^e siècle, ornée d'une porte à clous que surmonte un linteau sculpté.

De la terrasse de l'ancien Prieuré qui domine la vallée de la rivière, on surplombe le barrage, son plan d'eau et l'étagement pittoresque des maisons aux toits moussus, aux terrasses, et aux fenêtres coquettement fleuries. Nous entrons dans l'église romane qui abrite, une cuve baptismale en granit du XIII^e siècle. En remontant en ville, « le Portail » à la droite duquel se groupent d'autres maisons anciennes retient notre attention.

C'est sur cette image que nous nous arrachons à ancienne médiévale pour gagner Chaillac et le château de Brosse dernière étape de notre voyage, une forteresse (en ruines) entourée d'une enceinte qui s'accroche aux rochers escarpés au-dessus d'un petit affluent de l'Anglin.

Elle appartient aux seigneurs de Brosse, de Chauvigny et à la famille de Bourbon Montpensier et fut incendiée par les Anglais au cours de la guerre de Cent Ans. Nous prenons le temps de contourner, d'escalader, les « sentiers de chèvres » ne nous effraient pas je ne puis que constater devant ce tableau de détente que les adultes ne dédaignent pas la récréation. Ces instants distrayants, dans un paysage sauvage mais séduisant, leur ont laissé, j'en suis sûr, de gais souvenirs.

La journée aurait dû s'achever là. Après de chaleureuses poignées de mains, les excursionnistes reprennent leur voiture. Mais comme il y a toujours des impondérables, quelques-uns en chemin sont tentés par un chantier qui, vu la route, les intrigue. C'est une mine de fer (en exploitation), perdue parmi les fougères et les bruyères. Un peu de géologie à présent ! Tous cherchent à qui mieux parmi la gangue et le minerai jusqu'au crépuscule. Évidemment, chacun est fier et content de rapporter ses trouvailles de minéraux, souvenirs qui lui rappelleront plus tard cette excursion traditionnellement amicale et réussie.

EXCURSION DU DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1969

Point de reprise d'activité de la Société Archéologique de Chauvigny sans, l'excursion traditionnelle qui, sous un aspect séduisant donne le départ.

Ce jour-là, délaissant leur fief, les archéologues élargissent leur horizon pour découvrir des oeuvres d'art, des paysages et du folklore plus lointains.

Aujourd'hui, c'est vers la région de Parthenay que se porte leur intérêt. Le dépliant du Syndicat d'Initiative, très tentateur, nous dit : « Touristes, venez vous aussi, en pèlerins, oublier vos soucis à Parthenay », et il nous donne le texte de la pittoresque chanson de la Belle Fille de Parthenay. Je la transcris pour les amateurs de folklore et aussi pour qu'elle vous amuse :

I

*A Parthenay il y avait
Une tant belle fille
Elle était belle elle ô savait
L'aimait bé qu'on l'i dis
Voyez-vous !
J'aime lon la, lon la derirette
J'aime lon la, lon la derira*

III

*Et quand vous m'aurez point bisée,
N'allez pas leur s'y dire
Car si mon père il ô savait
Il m'en coût'rait la vie
Voyez-vous !
J'aime lonla, lon la derirette
J'aime lon la, lon la derira.*

II

*Un jour son galant vint la voir
Un baiser voulu prendre,
Prenez en un, prenez en deux
Passez en votre envie,
Voyez vous !
J'aime lon la, lon la dirirette
J'aime lon la, lon la derira*

IV

*Quand à ma mère elle ô sait bé
Mais elle ne fait qu'en rire
Ell' se souvient de c'qu'à faisait
Du temps qu'elle était fille
Voyez-vous !
J'aime lon la, lon la derirette
J'aime lon la, lon la derira*

En route, Chauvinois, pour voir si cette ville des Deux-Sèvres justifie sa réputation.

En passant, nous nous arrêtons à La Peyratte, dont la place actuelle est l'ancien cimetière. Une belle croix hosannière de 12 mètres, érigée au XII^e siècle nous y accueille. L'église, de la même époque, nous présente des piliers décorés d'écussons, armoiries et renferme aussi trois autels du XII^e siècle et une statue de saint Roch (et son chien).

À Parthenay, le rassemblement des excursionnistes a été fixé place du Château, et les journalistes les attendent sur cette terrasse ensoleillée, mais, hélas ! consternation une voiture manque, égarée sans doute dans les dédales des vieilles rues. Il faudra partir plus tard à sa recherche et on mettra du temps à la retrouver, mais la bonne humeur triomphera de cet incident. Pour le moment nous ne pouvons, après les photographies prises par la « presse », que suivre le programme en contemplant sur l'esplanade les restes de trois vieilles tours ; celle du fond, pointe du triangle, est celle où fut tué, Jacques d'Harcourt en 1423 lorsqu'il voulut s'emparer par trahison du château (construit au XI^e siècle) et de la ville.

Nous nous dirigeons ensuite vers la célèbre porte Saint-Jacques, par où sont passés tant de pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est par l'étroit pont du XIII^e siècle qui la précède que s'effectuait l'entrée principale de la vieille ville et, de là, on découvre les tours jumelles de la porte que surmonte un beau chemin de ronde sur mâchicoulis. La porte présente un écusson martelé pendant la Révolution de Louis II d'Orléans, duc de Longueville et de Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse. À droite, une vierge noire du XVIII^e siècle dans une niche du XV^e. Puis voici la maison d'Henri IV, qui présente un bel escalier.

O combien pittoresque est la rue Vau-Saint-Jacques, avec ses vieilles maisons dont certaines, surtout les n° 37 et 28, ont gardé tout leur cachet, et les ruelles qui y débouchent, se nommant : « rue Grande-Dégagée », « rue Moquesouris » !

Puis c'est la place du 14 juillet, d'où l'on voit les anciens remparts du XIII^e siècle flanqués de tours ; la porte de l'horloge, de 1202, avec une cloche de 1454 ; elle servait de beffroi au XV^e siècle et offre aux regards deux tours à bec. Encore des maisons du XV^e siècle dans la rue de la Citadelle, le palais de justice à gauche qui conduit sur la place de l'auditoire du Bailli. L'hôtel de Ville, à droite, et aussi le chevet de l'église Sainte-Croix et la terrasse des remparts.

L'église Sainte-Croix fut construite pour abriter un fragment de la Vraie Croix. C'est une ancienne collégiale du XII^e siècle, comprenant trois nefs romanes restaurées, une tour carrée de 1457, un chœur et une croisée de style angevin de la fin du XII^e siècle. Derrière l'autel se trouvent les tombeaux de Guillaume VII de Parthenay et de son épouse. Le Duc de la Meilleraye, qui avait épousé une nièce de Mazarin, y est enterré sous une dalle de marbre noir qui sert d'autel. À droite un chapiteau représente Daniel dans la fosse aux lions.

Nous admirons, mais trop bruyamment au gré de M. le Curé, qui célèbre un baptême. Après un premier appel à l'ordre poli, un second plus sévère nous décide à quitter ce saint lieu, peut-être un peu plus rapidement que prévu... comme des écoliers grondés, honteux et confus...

À l'étape suivante, une église encore, mais dont il ne reste qu'un beau portail roman poitevin ; nous ne risquons plus pareille mésaventure, heureusement ! Notre-Dame de la Couldre était l'ancienne église romane du château, du XI^e siècle avec une façade du XII^e siècle. En 1135, saint Bernard y mit fin au grand schisme en convertissant Guillaume d'Aquitaine. Pillée par les Protestants en 1562 et 1568, elle fut donnée aux Ursulines en 1624 et démolie en 1797. Les sculptures sont déposées partie au Louvre, partie à Boston. Sur l'arc aveugle gauche, on distingue les restes d'un cavalier symbolisant le triomphe de l'Église, à droite Samson et le lion, triomphe du Chrétien sur les vices.

Les voussures du portail attirent notre attention. Elles montrent :

1. Saint Pierre et saint Paul sous des toits, deux saints présentant un Christ bénissant.
2. Annonciation à gauche, Annonciation à Zacharie à droite, deux anges présentent l'agneau.
3. Lutte des vices et des vertus.
4. Les vieillards de l'Apocalypse tenant une viole et un vase de parfums.

La frise des chapiteaux comprend : à gauche, les rois bibliques, Samson terrassant le lion, un joueur de viole, David jouant de la harpe, Israël enchaîné, l'Annonciation, la Visitation ; à droite, Daniel dans la fosse aux lions, deux fois Adam et Eve, un combat de bêtes, un cavalier.

Sans aucun doute, toutes les pierres parlent par leurs remarquables sculptures, mais, malgré cela, nous gardons les pieds sur terre, car nous nous apercevons que déménager le bâtiment, ancienne école libre

cachée derrière ce magnifique portail. Nous voyons dans les bras des déménageurs, une très belle roue de cordier qui nous paraît intéressante pour le Musée. Sitôt dit, sitôt fait, nous nous renseignons, l'achetons, la démontons, et l'emportons.... Certains aussi acquièrent d'anciennes poteries et la secrétaire une cruche avec sa terre et même le géranium qui y fleurit.

Très satisfaits de nos emplettes, allons déjeuner, c'est l'heure. Le repas nous rassemble dans un restaurant place du Champ de Foire. Le menu est alléchant et nous y faisons honneur. J'ai souvenance de chevrette sauce Grand Veneur (c'est l'ouverture de la chasse) que les patoisants appellent une « Békiasse », ce qui nous fait rire ! Les provinces françaises flattent notre palais et sont bien représentées par le Muscadet et le rouge de Mareuil du pays de Chouans (Maître de Chai Jean Pipet !).

Joyeux, nous gagnons Parthenay le Vieux, première étape de l'après-midi, et nous pouvons nous dégourdir les jambes dans l'herbe verte qui entoure son église. Après cette récréation, revenons aux choses sérieuses. Le monument qui est devant nous mérite notre contemplation admirative.

L'église, commencée à la fin du XI^e siècle, fut donnée en 1092 au monastère de la Chaise-Dieu, terminée au XII^e siècle par les moines auvergnats (voûte des bas-côtés) et par un artiste local (clocher).

Examinons la façade :

- Un chasseur à cheval portant faucon au poing représentant Constantin écrasant l'hérésie.
- Samson terrassant le lion (triomphe sur les vices).
- Une frise de têtes de chat insolite et amusante.
- Sur les voussures, des Mélusines surprises au bain ou des sirènes, des petits cochons.

À l'intérieur, les tombeaux de Parthenay-Larchevêque, deux enfeus, un sacrium du XV^e siècle. Les piliers de 15 mètres de haut sont impressionnants.

Dans la cour, à gauche de l'église, on voit l'entrée de la salle capitulaire du XI^e siècle.

Nous laissons Parthenay le Vieux pour une autre église ; que d'église aujourd'hui, un peu trop peut-être, mais l'itinéraire le veut.... c'est la dernière : Le Tallud, curieuse, de la fin du XII^e siècle. Nous sommes sur la place qui, comme souvent a remplacé l'ancien cimetière. Un peu à gauche, voici les restes du vieux château de la Pechellerie avec les ruines d'un moulin à eau, ensemble pittoresque qui vaut un regard.

Nous repartons pour un château cette fois, celui de la Guyonnière, important manoir féodal des XV^e et XVI^e siècles, avec d'étonnantes bretèches au-dessus de l'ancien pont-levis. Non loin de là, à l'église de Beaulieu (du XIII^e siècle), nous voyons dans la cour du presbytère des moulages de sculptures provenant du château de la Meilleraye que nous allons visiter ensuite.

Des ruines recouvertes de lierre certes, mais imposantes (XVII^e siècle). Le pigeonnier est demeuré monumental. Dans la cour, on trouve une jolie porte dont le fronton est surmonté d'un écusson unique en son genre, car il porte les armoiries accolées de Richelieu et de Mazarin.

Puis c'est la Chapelle Bertrand, manoir des XIV^e et XVII^e siècles, une station au Terrier Saint-Martin, dont malheureusement le panorama est voilé par l'orage qui monte.

Il faut se presser de rejoindre Montreuil-Bonnin qui terminera la promenade. Là, nous ne pouvons à regret que regarder les ruines de l'intérieur des voitures au milieu des éclairs et sous une pluie torrentielle. Nous sommes un peu déçus, car nous avons l'autorisation d'entrer et le logis Seigneurial, rebâti au

XVI^e siècle, s'est passé de notre visite.

« Contre mauvaise fortune, bon coeur ! » Nous voilà obligés de prendre la route du retour, mais qu'importe, puisque nous oublions les incidents pour ne garder que les bons souvenirs d'un beau dimanche.

Micheline ROSIER